

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF128

présenté par

M. Fabrice Brun et M. Descoeur

ARTICLE LIMINAIRE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des retraites ne doit pas être une réforme comptable. Derrière les projections chiffrée il y a des hommes et des femmes qui travaillent dur, commencent tôt, et dont l'avenir ne saurait dépendre de prévisions forcément imprécises au vu du contexte géopolitique et de l'inflation que connaît notre pays.

Ainsi, cet article liminaire ne devrait pas les graver dans le marbre de la loi. Cet amendement propose donc de supprimer l'article.